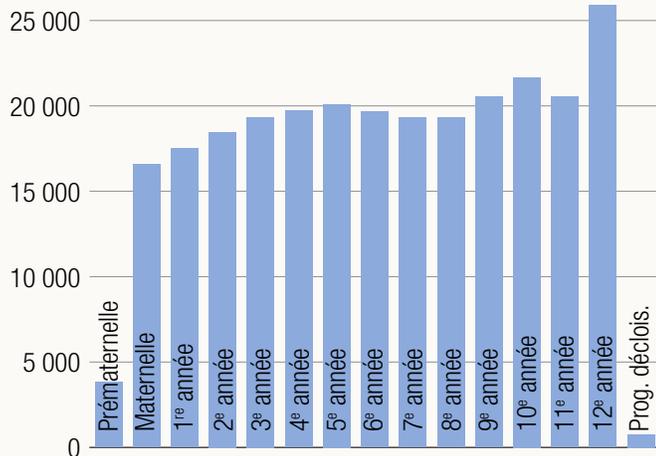
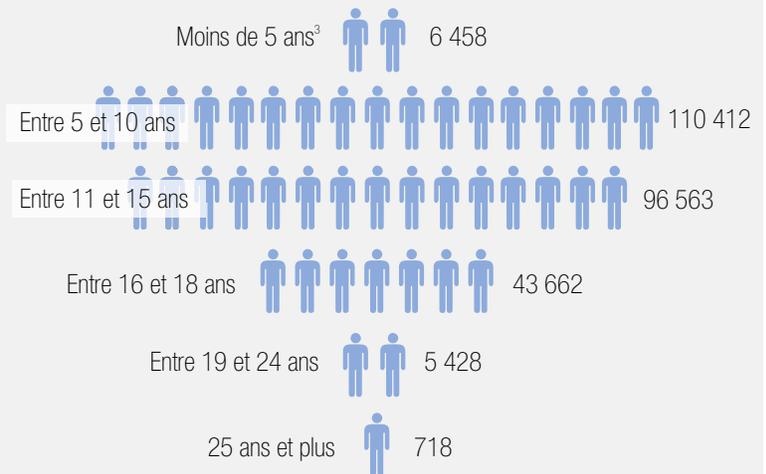


Un total de **263 241** élèves fréquentant une école publique se sont identifiés à un ou plusieurs groupes autochtones (Premières Nations, Métisses et Métis, et Inuites et Inuits)¹.

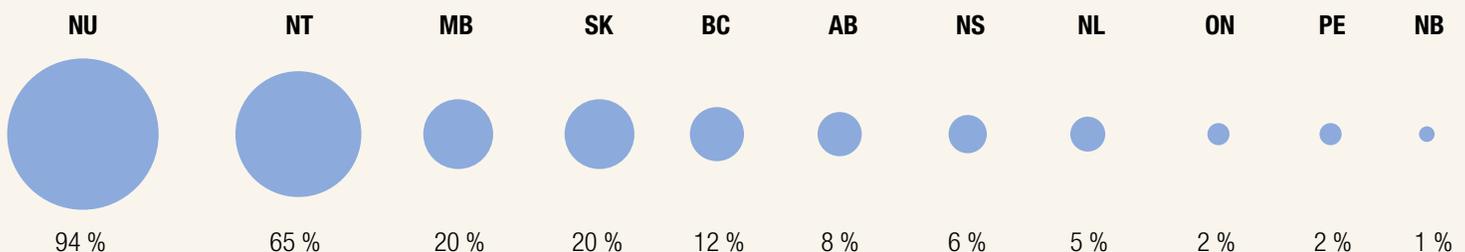
La 12^e année compte le plus grand nombre d'élèves autochtones dans les écoles publiques (25 912).



6 146 (2,3 % du total) élèves autochtones des écoles publiques avaient 19 ans ou plus.



Proportion d'élèves des écoles publiques s'identifiant à un ou plusieurs groupes par province ou territoire, 2017-2018



¹ Veuillez noter que les données de quelques provinces et territoires ne sont pas disponibles. Pour en savoir plus, consultez la section « Notes » à la page 2.

² Terre-Neuve-et-Labrador a fourni des données pour l'année scolaire 2018-2019.

³ Seulement pour les élèves inscrits à la prématernelle et à la maternelle.

Effectifs autochtones, écoles primaires et secondaires publiques, provinces et territoires, 2017-2018

Renseignements généraux

L'éducation des Autochtones est une priorité pour les ministres de l'Éducation, un engagement qui a été réaffirmé en juillet 2019 lors de la réunion annuelle du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], qui a eu lieu à Victoria, Colombie-Britannique, et au cours de laquelle le Plan du CMEC pour l'éducation des Autochtones, 2019-2022 a été approuvé. Le plan cible quatre domaines d'intérêt :

1. mobiliser et diffuser les pratiques provinciales/territoriales et internationales fructueuses ainsi que les actions qui ont fait leur preuve pour l'amélioration de l'éducation des Autochtones;
2. revitaliser les langues autochtones et renforcer la culture et l'identité autochtones au moyen de l'éducation;
3. cultiver l'excellence en éducation autochtone
4. appuyer la réussite et le bien-être des élèves autochtones en éducation.

La présente infographie a été créée à partir des résultats d'un projet de collecte de données coordonné par l'entremise du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, un partenariat de longue date entre le CMEC et Statistique Canada, sur le nombre d'élèves autochtones du primaire-secondaire dans les écoles publiques partout au Canada.

Méthodologie

Les ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation ont été invités à fournir des données sur les effectifs autochtones au primaire-secondaire pour l'année scolaire 2017-2018. Dans la mesure du possible, ces données ont été recueillies selon l'identité (à savoir, Premières Nations, Métisses et Métis, et Inuites et Inuits), l'année d'études et l'âge.

Les données ont été fournies par onze provinces et territoires, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Cinq provinces et territoires ont fourni des données sur le nombre d'élèves ventilées selon le groupe autochtone, soit la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.

Notes

- Le Québec ne pose aucune question sur le statut autochtone ou les minorités visibles dans le cadre du processus d'inscription de son système d'éducation, ce qui signifie qu'il ne peut pas faire rapport sur le nombre d'élèves autochtones. Les seules données de ce genre recueillies par le ministère de l'Éducation du Québec seraient celles concernant les élèves vivant dans des communautés couvertes par une entente. De ce fait, les données sont loin d'être exhaustives. Le Québec est en train de rechercher une méthode pour identifier les élèves autochtones à partir des données qu'il possède sur les effectifs dans son système d'éducation.
- Terre-Neuve-et-Labrador n'a commencé à faire rapport sur le nombre d'élèves autochtones qu'à partir de l'automne 2017 et a été seulement en mesure de fournir des données sur les effectifs au moyen de l'auto-identification volontaire pour l'année scolaire 2018-2019. Le nombre d'élèves autochtones ne comprend pas trois écoles dans des réserves fédérales et dont la gestion est assurée par des autorités de l'éducation des Premières Nations.
- Les données sur le nombre d'élèves autochtones au Nouveau-Brunswick sont tirées de la liste nominative d'élèves des Premières Nations vivant dans une communauté des Premières Nations qui couvre leurs droits de scolarité dans la province. Tous les élèves autochtones recensés dans le projet de collecte de données font partie des Premières Nations. Le nombre d'élèves inuits et métis, ainsi que le nombre d'élèves des Premières Nations vivant à l'extérieur de leur communauté ne sont pas recensés. Par conséquent, le nombre d'élèves autochtones recensé au Nouveau-Brunswick est inférieur à la réalité.